



## ACCIDENT DU TRAVAIL NON DECLARE

Par **ladragonne**, le **14/03/2015** à **12:38**

Bonjour

j'ai fait un malaise avec perte de connaissance sur mon lieu de travail suite à un entretien avec mon directeur. Les secours n'ont pas été appelés, je suis rentrée chez moi avec 2 collègues malgré une entrevue avec un DRh en présence d'un élu.

Je suis en arrêt depuis cet incident. Je viens de recevoir un courrier de la Sécu qui a pris connaissance de l'AT mais qui n'a reçu aucun formulaire de mon employeur.

pour info j'ai envoyé ce qu'il s'était passé à la RH, délégués, médecin du travail et inspection en me tenant qu'aux faits. Ce qui n'a pas plu, ils m'ont bien sûr répondu que j'avais menti à tout point...

Qu'en pensez vous et que dois je faire ?

Par **P.M.**, le **14/03/2015** à **16:39**

Bonjour,

Je vous ai déjà indiqué ce que vous auriez dû faire dans [ce sujet](#) que vous auriez pu poursuivre...

[citation]Il faudrait que vous vous assuriez auprès de l'employeur que la déclaration d'accident de travail a bien été faite sinon que vous voyez avec la CPAM pour en faire une directement avec si possible des témoignages de votre malaise...[/citation]

Par **miyako**, le **15/03/2015** à **23:18**

Bonsoir,

Les deux personnes qui vous ont accompagné peuvent témoigner et le délégué du personnel également .

Vous auriez du aller directement aux urgences et votre employeur et fautif de ne pas avoir appelé les secours.C'est mise en danger de la vie d'autrui et non assistance à personne en danger .C'est très grave .

Votre médecin peut vous délivrer une attestation médicale à ce sujet;

Il ne faut pas laisser tomber ,car c'est une grave faute de la part de l'employeur(susceptible de poursuites pénales) .

Si votre arrêt de travail est en relation avec ce malaise ,alors vous pourrez attaquer votre employeur pour faute inexcusable.

Amicalement vôtre.

suji KENZO